

La contre-attaque de Recticel, un danger pour la vente des parts de Bois Sauvage ? "Le holding restera vendeur"

L'action de Recticel est restée suspendue mardi dans l'attente de la réaction de l'offrant, l'autrichien Greiner. L'avenir de l'achat des parts de Bois Sauvage pourrait également évoluer.



©BELGA



Ariane van Caloen | Journaliste économique à La Libre Belgique



Publié le 12-10-2021 à 17h22

L'action Recticel est restée suspendue mardi, au lendemain de l'annonce de la vente de la division "mousses souples" (*engineered foams*) pour contrer l'OPA du groupe autrichien Greiner. La loi OPA prévoit un délai de 5 jours pour permettre à l'offrant, en l'occurrence Greiner, de retirer son offre. D'où la suspension de l'action.

À ce stade, Greiner ne s'est toujours pas manifesté. Dans l'attente d'une réaction qui ne saurait tarder, toute la question est de savoir ce qu'il pourrait faire. Va-t-il majorer son prix de 13,5 euros considéré comme trop bas par la direction de Recticel et par le marché? C'est à voir car certains analystes se demandent s'il a les liquidités suffisantes.



Contrat confidentiel

D'où une autre question: le groupe autrichien est-il susceptible de remettre en cause le contrat d'achat de 27% du capital de Recticel qu'il a signé avec le holding Bois Sauvage? Difficile de connaître tous les tenants et aboutissants de ce contrat confidentiel. Ce qui est connu, c'est qu'il est soumis à certaines clauses suspensives telles que l'approbation des autorités européennes. Ce qui explique qu'il n'est toujours pas exécuté.

Il est dès lors impossible de savoir à ce jour si ce sera Greiner ou Bois Sauvage qui sera le détenteur de ce bloc d'actions début décembre au moment de l'assemblée extraordinaire qui doit approuver la vente de la division mousses souples au groupe américain Carpenter pour 665 millions d'euros (soit l'équivalent de 11,5 euros par action).

Quelle sera la position de Bois Sauvage s'il est aux manettes? Le holding va-t-il se soumettre aux consignes de Greiner? *"On votera ce qu'on veut. On le fera de manière totalement indépendante. On communiquera notre décision avant l'AG"*, nous a précisé Benoît Deckers, directeur général chez Bois Sauvage. Mais il ne nous a pas précisé si les derniers événements pourraient remettre en question ce contrat de vente.

"Moyen idéal"

En revanche, ce qui est sûr, c'est que le holding *"restera vendeur"* de cette participation de 27%. *"C'est une décision qui revient au conseil d'administration. Mais il n'y a pas d'indication contraire"*, nous a-t-il dit. Rappelant au passage que *"ce n'est pas si facile de trouver un acquéreur"* pour 27% du capital.

En attendant, les analystes se montrent assez positifs sur la solution trouvée par le management. Celui de Degroof Petercam estime que le deal avec Carpenter *"semble être un moyen idéal pour se débarrasser de ses prétendants autrichiens"*. Bien que la société dirigée par Olivier Chapelle *"puisse se lancer dans une frénésie de fusions et acquisitions, nous ne pensons pas que ce sera une chose facile à faire, donc les chances de devenir elle-même une cible semblent élevées par la suite"*, ajoute-t-il. Il maintient sa recommandation à "acheter" et a revu son objectif de cours de 18,2 à 20,7 euros.